



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE CONTRATS D'OBJECTIFS

Rectorat

Chargée de communication

Contact :
Marion BOILEVIN

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel
chargcom@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Mardi 3 mars 2009

à 15h00

**au lycée Georges Leygues
VILLENEUVE-SUR-LOT**

William Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, se rendra le mardi 3 mars 2009 au lycée Georges Leygues à Villeneuve-sur-Lot où il signera des contrats d'objectifs avec 5 établissements de Lot-et-Garonne :

- collège Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie ;
- collège Cap Del Pech à Monflanquin ;
- collège Kleber Thoueilles à Monsempron-Libos ;
- collège Jean Monnet à Fumel ;
- lycée professionnel Porte du Lot à Clairac.

Créé dans le cadre de la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école de 2005, le contrat d'objectifs est passé entre un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) et les autorités académiques. Il relève d'une logique identique à celle instaurée par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui relie le Ministère de l'Education nationale au Parlement sur les objectifs à atteindre par le système éducatif grâce aux crédits délégués par la nation.

Les EPLE, financés par l'argent public dont une part provient de l'Etat, s'engagent de la même façon vis-à-vis de la nation, sur des objectifs à atteindre avec les moyens qui leur sont délégués.

Fruit d'un travail de concertation mené au sein de l'EPL sous l'impulsion du chef d'établissement, le contrat d'objectifs porte sur les éléments de réussite des élèves (résultats, acquisition de connaissances et de compétences) basés sur les orientations nationales et celles du projet académique. Emanant du projet d'établissement, 3 à 5 objectifs constituent le Projet Pluriannuel de Performance de l'Etablissement (3PE).

Validé par l'Inspecteur d'Académie – DSDEN puis par le conseil d'administration de l'établissement, le contrat est finalement conclu entre le Recteur et l'EPL représenté par son chef d'établissement.

***William MAROIS visitera le lycée Georges Leygues
à partir de 14h00 dans le cadre de la semaine de l'enseignement professionnel***